



Association Foncière Pastorale (AFP) de Moncaup

Les Associations Foncières Pastorales (AFP) ont été créées en 1972 pour faire face au morcellement et à la taille très réduite des propriétés en zone de montagne. Créée en 1976, l'AFP de Moncaup fait partie des toutes premières apparues en France, avec celle d'Arguenos, commune voisine. Selon les termes législatifs, elle regroupe des propriétaires de terrains à destination agricole ou pastorale ainsi que des terrains boisés ou à boiser concourant à l'économie agricole, pastorale et forestière et à la préservation de la biodiversité ou des paysages dans son périmètre.

Les associations foncières pastorales peuvent donner à bail les terres situées dans leur périmètre à des groupements pastoraux ou à d'autres personnes, physiques ou morales, s'engageant à respecter les conditions minimales d'équipement et d'exploitation qui pourront être édictées par le préfet. L'AFP est dirigée par un Syndicat et son Bureau qui rendent compte à une Assemblée Générale.

L'AFP de Moncaup compte environ 80 propriétaires sur 90 hectares de terrains, pour quatre exploitants enregistrés.



Les paysages de montagne ont de tout temps été fortement influencés par les activités humaines et plus particulièrement par l'agriculture.

Depuis le début du 20^{ème} siècle, nous assistons à une forte déprise agricole de ces zones et à un effacement du système agraire traditionnel. Le nombre d'exploitations a fortement diminué et celles qui ont subsisté se sont «concentrées» sur les zones les plus praticables en délaissant les plus difficiles.

Les vallées perdent petit à petit leur caractère «jardins» et l'abandon des terres permet à la forêt de recoloniser des zones qui lui sont naturellement favorables. Les paysages se ferment radicalement, l'environnement des villages et leur cadre de vie se dégradent très rapidement, les risques naturels (incendies...) augmentent inexorablement.

Les territoires montagnards perdent alors de leur hospitalité, nous assistons à un dépeuplement et à une baisse de la fréquentation touristique. Face à cette situation, l'intérêt de maintenir un environnement d'habitat et accueillant pour l'agriculture au centre d'un jeu d'équilibre subtil compte tenu de ses multiples impacts.

► Impact économique :
L'agriculture est avant tout une activité économique dans la vallée en première est la production.

Depuis, en plus des produits agricoles de qualité qu'elle fournit, l'agriculture en montagne produit une série d'interactions positives qui font la richesse de ces zones et qui permettent le développement d'autres activités comme le tourisme qui «valorise» un milieu naturel entretenu.

► Impact environnemental :
Les zones de montagne sont reconnues aussi pour le richesse biologique des milieux qui les composent. Cette dernière s'épand directionnel du dynamisme de l'agriculture qui maintient l'ouverture de ces milieux.

► Impact social :
En plus de créer des emplois, de lier des familles, l'agriculture permet de maintenir l'hospitalité des villages de montagne et ainsi de conserver une population active et d'assurer le maintien de services de proximité qui bénéficient à tous les usagers de l'espace (habitants locaux, mais aussi touristes, chasseurs...).

Ainsi, il apparaît évident que le dynamisme des activités humaines dans une vallée est intimement lié au dynamisme de son agriculture.

Un foncier aménagé pour un territoire dynamique :

Afin d'enrayer la dégradation de ces territoires, l'un des principaux enjeux désormais relève de l'aménagement et de l'organisation du foncier en montagne.

Les élus sont conscients de l'importance de l'agriculture dans ces territoires fragiles, cependant ils sous-estiment souvent leur capacité à influencer favorablement les dynamiques agricoles. L'un des principaux leviers réside dans l'organisation et l'aménagement du foncier agricole. Dans la mise en place d'un tel dispositif, les élus ont alors un rôle central et majeur. Tout d'abord, ils peuvent être à l'initiative de ce type de projets, de plus, leur connaissance du terrain et des hommes leur permettent de jouer habilement un rôle de médiation afin de concilier les volontés de certains et préserver l'intérêt collectif.

Les expériences passées démontrent que la réussite d'un tel projet repose sur un engagement fort des élus mais aussi de l'ensemble des acteurs concernés. Il est nécessaire que cet engagement soit constant et qu'un groupe solide porte le projet qui redynamisera fortement leur commune.

Afin d'aboutir et d'assurer un fonctionnement collégial et durable de l'outil qui sera mis en place, il est nécessaire de tenter de concilier au mieux les attentes de tous (élus, propriétaires, éleveurs, usagers de l'espace...). Une pédagogie de tous les instants doit être mise en place pour convaincre du bien fondé de la démarche et démontrer qu'elle a pour but de servir les intérêts de tout le monde. Les maires et les conseillers municipaux, de par leur implication dans la commune, sont alors de formidables relais.



L'agriculture moderne nécessite un foncier organisé

Pour résister à la pression, notamment économique, l'agriculture doit se moderniser. Cependant trop souvent modernisation rime avec aggrandissement. En montagne, compte tenu des contraintes environnementales et de la nécessité de maintenir un tissu rural et agricole dense, il faut veiller à ce que la concentration des exploitations reste mesurée. Le nombre d'exploitations a plus qu'ailleurs diminué dangereusement et de trop nombreux agriculteurs arrivent prochainement en fin de carrière sans successeur connu et sans avoir préparé la transmission de leur exploitation.

Or les activités pastorales, notamment sur les estives, nécessitent une main d'œuvre importante. L'agrandissement des troupeaux n'est pas une réponse adaptée aux problématiques de la montagne et il montre déjà ses limites (perte d'autonomie fourragère donc augmentation des coûts, manque de main d'œuvre et de disponibilité pour un suivi optimal des troupeaux, s'investir dans l'entretien des parcelles...).

La modernisation de l'agriculture en montagne doit passer entre autre par une meilleure rationalisation de l'utilisation de l'espace,

une recherche de l'autonomie fourragère et une réelle dynamique de renouvellement des générations. Le foncier apparaît ainsi comme le cœur de cette problématique.

Une meilleure sécurité quant à l'accès au foncier :
Les exploitants doivent tirer le meilleur parti des surfaces qu'ils exploitent et pérenniser la ressource qu'elles fournissent. Cependant, ceci est limité par la grande précarité qui existe dans l'accès au foncier. Afin de s'impliquer correctement dans l'exploitation et l'entretien des parcelles, les agriculteurs doivent pouvoir compter sur une plus forte sécurité des liens avec les propriétaires. Il n'est plus possible de garantir la stabilité des structures agricoles à partir de maïs à disposition précaire. De plus, la sécurisation du parcellaire d'une exploitation rend sa transmission plus facile. Aussi, les propriétaires qui s'engagent dans une contractualisation formelle avec leurs exploitants sont assurés du paiement d'un loyer et d'un meilleur entretien des parcelles compte tenu des clauses particulières que peuvent comprendre les contrats.

Un parcellaire plus cohérent :
Souvent la taille très modeste des parcelles ne correspond plus à l'échelle des besoins de l'agriculture moderne et entre autres aux matériels dont elle dispose désormais. Pour pallier à ce problème, des échanges sont quelques fois réalisés entre les exploitants mais de manière informelle. Pour

assurer une utilisation optimale et un meilleur entretien des parcelles il est nécessaire de doter les agriculteurs de parcellaires plus cohérents.

L'Association Foncière Pastorale (AFP), de par sa capacité à organiser des sortes de «remembrements d'usage», est l'outil parfait pour s'affranchir des contraintes liées à des parcelles trop petites. En effet, sans toucher à la propriété, l'AFP, en redistribuant de manière optimale les terres de son périmètre à ses différents utilisateurs, est en mesure de constituer des lots cohérents adaptés à une exploitation moderne et performante.

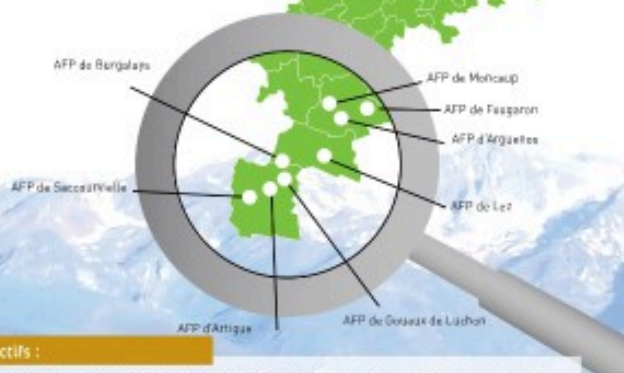
Un besoin d'aménagement :
En même temps qu'il doit gagner en cohérence, le parcellaire des exploitations doit être aménagé pour répondre aux besoins d'une agriculture moderne (innovation et/ou création d'accès, remise en état de parcelles, mise en place de clôture, installation de points d'eau...). Encore une fois, l'AFP peut répondre à ce besoin. Sa capacité à réaliser des travaux de plus ou moins grande envergure permet de mener des programmes cohérents d'aménagement sur des parcelles même privées. De plus son organisation collective rend l'AFP éligible aux crédits destinés aux améliorations pastorales et elle peut ainsi bénéficier de financements publics importants.

Zones intermédiaires





Pour répondre aux différents enjeux liés à la gestion du foncier en montagne et au maintien des équilibres territoriaux, la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne a mis en place la cellule Montagne Pastoralisme, composée d'animateurs pastoraux. La cellule assure une mission d'animation pastorale afin de préserver les estives pyrénéennes et d'accompagner l'agriculture de montagne.



Les objectifs :

- Animation et suivi administratif et financier des Associations Foncières Pastorales et des Groupements Pastoraux.
- Accompagnement des projets collectifs en montagne (parcs de contention, clôtures, cabanes...).
- Encadrement de la pratique de l'éco-pâturage (Animation de la Commission Locale d'Éco-pâturage).
- Animation de la gestion foncière (sensibilisation des propriétaires, agriculteurs et des municipalités sur le sujet et réalisation d'études foncières).
- Réalisation des diagnostics pastoraux.
- Participation aux réseaux d'échanges interdépartementaux et nationaux (Association des Chambres d'Agriculture des Pyrénées - ACAP, réseau Pastoral Pyrénéen).

Contacts Cellule Montagne Pastoralisme
de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne :
Leslie SAINT-GENIEZ : 06 74 10 42 38
Léa CHOUVION : 06 07 35 85 92



L'agriculture en montagne :

**un enjeu pour
l'aménagement**

Siège social de la Chambre d'Agriculture :
32 rue de Lisleux - CS90105 - 31026 TOULOUSE - Cedex 3

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

